

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 AOUT 2016

L'an deux mil seize, le vingt-trois août à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la commune de Courtisols, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert ARROUART, Maire.

Etaient présents : Tous les membres en exercice, à l'exception de Muriel Bisval, Nicolas Cossenet, Agnès Gallois, David Grévin, Laurent Scheider, François Schuester, excusés

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'il y a des remarques ou observations à apporter au compte rendu de la séance précédente.

Toutes les décisions prises sont adoptées.

Madame Séverine GOURVENEK a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Conseil Municipal :

- **ENTEND** le compte rendu de la commission «sport» du 5 juillet 2016

- **ENTEND** le compte rendu de la commission «environnement» du 30 juillet 2016

- **ACCORDE** à Châlons en Champagne Habitat la garantie à hauteur de 100% pour le remboursement du prêt n°51306, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières du prêt et aux charges et conditions du contrat,

- **ACCORDE** sa garantie pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement

- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

- **APPROUVE** le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société SPL-Xdemat et donne acte à M. le Maire de cette communication ;

- **APPROUVE** le principe de l'augmentation du capital social de la société SPL-Xdemat par un apport en numéraire du Département de l'Aube, pour un montant de 15 500 euros avec création en contrepartie à son profit de 1 000 actions nouvelles, de la réservation de la souscription des actions nouvelles au seul Département de l'Aube et de la modification des dispositions statutaires jointe dans le rapport de gestion, en vue de permettre l'entrée du Département de Meurthe-et-Moselle au sein de la société ;

- **DONNE** pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société, pour voter cette augmentation de capital social et les résolutions en découlant, lors de sa prochaine réunion.

- **DECIDE** de soutenir l'action de la Fondation du Patrimoine par une adhésion à hauteur de 100 € pour l'année 2016.

- **AUTORISE** l'association Uni-Cité à proposer des offres de complémentaires santé négociées sur le territoire de la commune

- **S'ENGAGE** à soutenir, par tout moyen approprié, l'association dans sa démarche.

La décision est adoptée à la majorité des membres présents avec une voix contre.

- **DONNE** un avis favorable au plan d'épandage présenté par la SA RUFRAGER sur le territoire de la commune de Courtisols.

La décision est adoptée à la majorité des membres présents avec une voix contre

Le Maire

Hubert ARROUART